

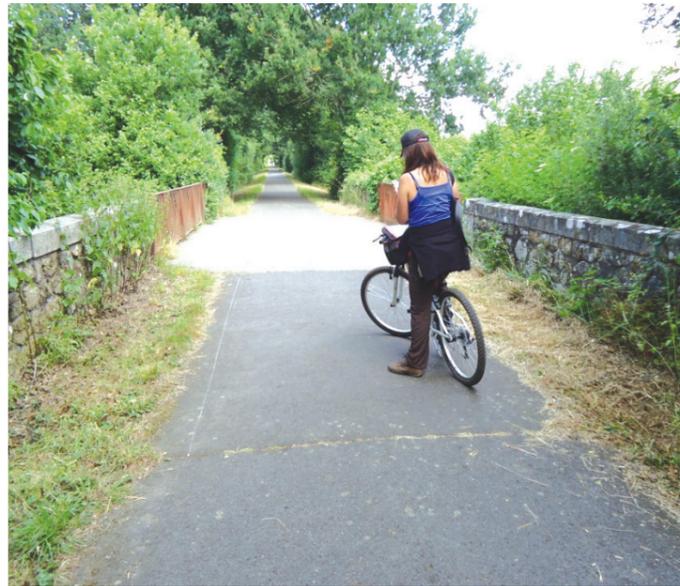
La signalétique des itinéraires cyclables

(voie verte également)



Numéros des itinéraires départementaux et locaux Directions et patrimoine Kilométrage à parcourir

Variante



Interdit à tout véhicule à moteur sur chemins de randonnées

Recommandations aux randonneurs

Sur la voie verte, le code de la route s'applique ! Il est conseillé aux cyclistes de porter leur casque. Soyez prudents lors des traversées de routes et chemins sur lesquels vous pourriez croiser des engins agricoles.

Ces sentiers de randonnée sont nés de la volonté partagée par les communes, les associations, les bénévoles et les propriétaires privés, de préserver les chemins creux, de protéger la faune et la flore et de restaurer et mettre en valeur le patrimoine local.

Nous espérons que vous apprécierez durant votre randonnée, les efforts et le partenariat déployé par tous les acteurs pour préserver nos espaces ruraux et permettre ainsi à chacun de se ressourcer et d'en apprécier les bienfaits.

Lors de votre balade, merci de respecter les lieux et l'environnement qui vous entourent... et de rester sur le sentier balisé.

Lors de vos balades, n'oubliez pas...

- Bouteille d'eau
- Chapeau
- Lunettes et crème solaire
- Chaussures adaptées
- Vêtement de pluie
- Et pourquoi pas des jumelles pour observer les animaux sans les effrayer...

Code du balisage FFRP®

Sur le terrain, les sentiers à proximité de la voie verte sont balisés en jaune (sauf mention contraire).

- Continuité du sentier
- Mauvaise direction
- Tourner à droite
- Tourner à gauche

Le PR® est un itinéraire en boucle, conçu sur une commune et qui se parcourt en une journée maximum. Balisage respectant la charte de la FFRP®.



Découvrez aussi la voie verte de Châteaubriant à Guipry-Messac (45 km)



Le Plan départemental de randonnée (PDIPR) élaboré par le Département de Loire-Atlantique avec l'appui du Comité départemental de la Randonnée pédestre, garantit la qualité des sentiers que vous empruntez dans le département. La création, l'aménagement et l'entretien de ces chemins bénéficient du soutien financier du Conseil départemental. Merci de respecter ce patrimoine naturel et fragile.

Informations : été 2020



Départs suggérés de la voie verte



Châteaubriant

- Parking de la place Charles-de-Gaulle

Soudan

- Parking de la salle municipale (rue de l'Abbé-Trigodet)
- Parking du lieu-dit La Sapinière

La Voie verte

Ancienne voie ferrée réaménagée en voie verte pour la pratique du vélo, du roller et des balades à pieds, jusqu'à Soudan (10 km). Possibilité d'aller jusqu'à Segré en Anjou (42 km).

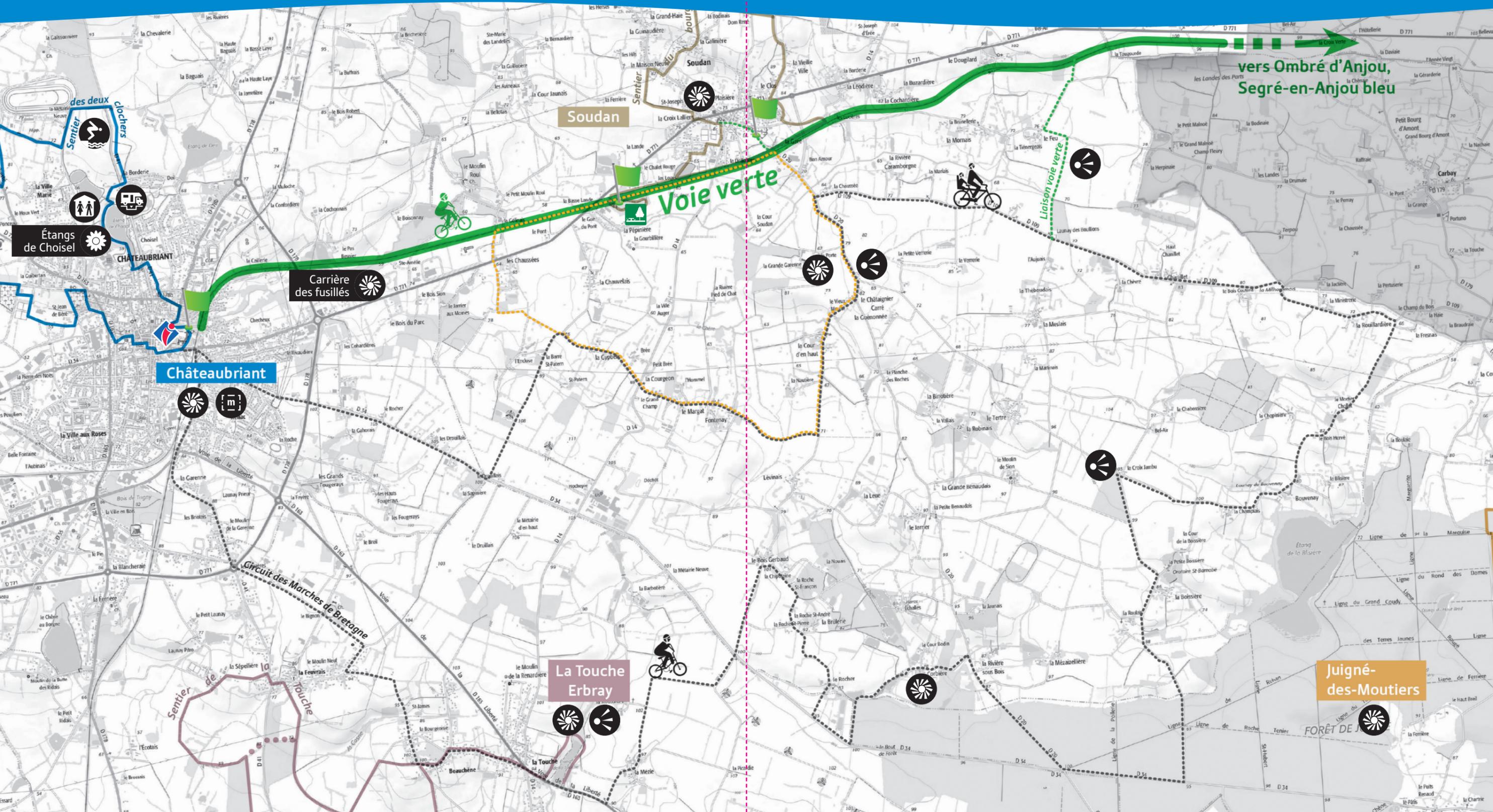


Contacts utiles

Communauté de communes
Châteaubriant-Derval – 02 28 04 06 33
Office de Tourisme Intercommunal
à Châteaubriant : 02 40 28 20 90
www.tourisme-chateaubriant.fr

La voie verte, de Châteaubriant vers le Maine-et-Loire

Châteaubriant / Soudan / Villepôt



vers Ombré d'Anjou,
Segré-en-Anjou bleu

Suggestions de circuits
découvertes à vélo *non balisés sur le terrain*

- Circuit vélo / Boucle 40 km
- Circuit vélo / Boucle 10 km

- Suggestions de départs
- Office de tourisme

- Patrimoine remarquable
- Musée

- Piscine
- Point de vue
- Parc / Jardin

- Aire de pique-nique
- Aire de camping-car
- Toilettes

Châteaubriant Sentier des deux clochers – 15,5 km (4h)
Départ : parking du Château

Erbray Sentier de La Touche – 13,1 km (3h30)
Départ : parking de La Touche (D163)

Soudan Sentier du bourg – 8,9 km (1h45)
Départ : place de l'église

Juigné-des-Moutiers 5 sentiers de 900 m à 11 km
Départ : parking de La Grée (D34)